

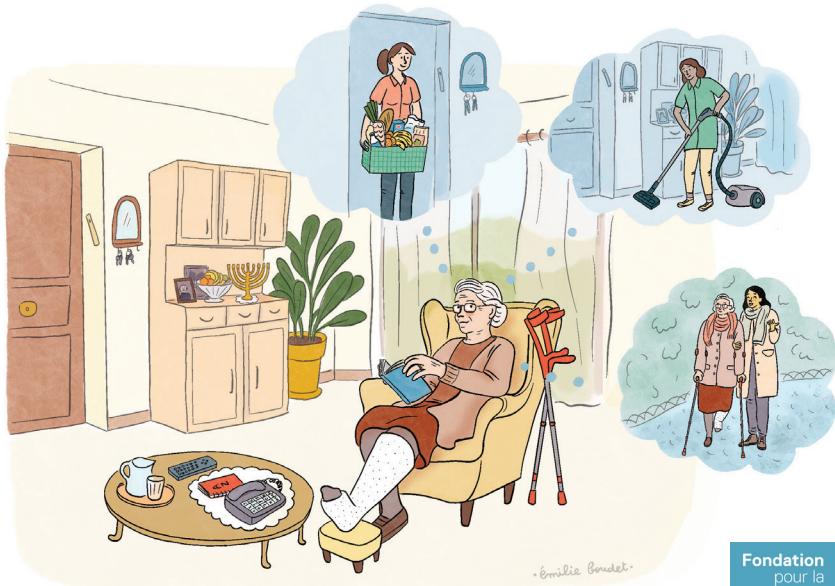
VOUS AVEZ SUBI DES PERSÉCUTIONS ANTISÉMITES PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE :

DES AIDES EXISTENT POUR MIEUX VIVRE CHEZ VOUS

La Claims Conference négocie chaque année le montant des indemnités que l'Allemagne verse aux victimes du nazisme (qui incluent désormais les Juifs d'Afrique du Nord). Elle finance notamment d'importants programmes d'aide au maintien à domicile, complémentaires des aides publiques :

- ➔ Aide au ménage
- ➔ Aide à la toilette
- ➔ Préparation de vos repas
- ➔ Aide aux courses...

**Des aides à domicile peuvent faciliter votre quotidien
aujourd'hui... ou demain !
Renseignez-vous dès à présent.**



ACCÉDER AUX PROGRAMMES D'AIDES À DOMICILE

► VOUS RECEVEZ OU AVEZ REÇU UNE INDEMNITÉ "CLAIMS" ?

Contactez directement, selon votre lieu d'habitation :

adiam Solidarité (départements 75, 92, 93, 94)

06 64 18 34 73

Fondation Casip-Cojasor (région parisienne et moitié Nord de la France) **01 49 23 71 30**

Casim / Améa (moitié Sud de la France)

04 96 10 06 70

► SINON, RENSEIGNEZ-VOUS :

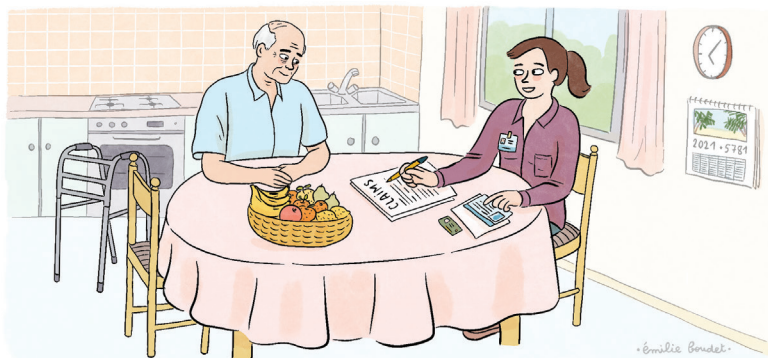
Service Passerelles (FSJU)

dédié aux déportés, enfants cachés et orphelins de la Shoah
N° Vert d'écoute & d'information 0800 39 45 00

Marc Weill

missionné par la Fondation pour la Mémoire de la Shoah
pour vous orienter en fonction de votre situation

06 45 75 24 18



Différents programmes sont dédiés aux survivants de la Shoah

www.aides-survivants-shoah.fr